



COMMUNIQUER EFFICACEMENT

OBJECTIFS	<p>Leadership, ou comment communiquer efficacement. Le métier d'entraîneur est un métier de communication. Maitriser des outils de prise de parole en public et d'animation de réunion ou encore de communication interpersonnelle, est fondamental pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre conscience de la posture du bon communicant - Développer une communication efficace - Créer un climat de confiance - Améliorer ses relations avec les autres
PUBLIC CONCERNE	Toute personne ayant des activités d'entraînement auprès d'un public de Championnat de France au minimum
PREREQUIS	Avoir une expérience d'entraîneur de 3 saisons minimum
COMPETENCES METIERS	Maitriser les aspects technico-tactique d'un niveau national, Maitriser le fonctionnement d'une structure d'un niveau national, Maitriser les caractéristiques d'une équipe d'un niveau national
PROGRAMME DETAILLE	Cf. Programme détaillé
MOYENS PEDAGOGIQUES	<input checked="" type="checkbox"/> Séance de formation en salle <input checked="" type="checkbox"/> Mise en situation <input checked="" type="checkbox"/> Etudes de cas <input type="checkbox"/> Dossier technique remis <input type="checkbox"/> Intervention sur terrain <input checked="" type="checkbox"/> Observation et retours Autres (préciser) :
MOYENS TECHNIQUES	<input checked="" type="checkbox"/> Support projeté <input checked="" type="checkbox"/> Paper-board <input checked="" type="checkbox"/> Vidéo Autres (préciser) :
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	Germain FIDAMI, CTF responsable du DE.JEPS Ile de France
SUIVI	Les stagiaires signeront une attestation de présence par demi-journée.
EVALUATION	A l'issue de la formation, il sera délivré une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée précise de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.
DIPLOME DELIVRE	Attestation de présence.

Date formation Du 23 au 25 novembre 2020	Durée Heures :20h	Tarif : 450 Euros	Effectif 20
--	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------

INSCRIPTION	www.ffbb.com/formations
MODALITES COMPLEMENTAIRES	
LIEU	FFBB, 117 rue du château des rentiers, 75013 PARIS
PAIEMENT	CODE ANALYTIQUE A INDIQUER SUR LE PAIEMENT : PROINFBB

COMMUNIQUER EFFICACEMENT

PROGRAMME DETAILLE

Lundi 23 novembre 2020

	INTERVENANT	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	COMPETENCES VISEES	MOYENS PEDAGOGIQUES	EVALUATION
14h00-15h00	Yann FONTENEAU	Ouverture: Organisation et cadre du module Présentations mutuelles		Exposé de l'intervenant Echanges avec les participants Support vidéo	
15h-16h00	Yann FONTENEAU	Les origines de la communication inefficace	Etre capable d'identifier les raisons qui mènent à une situation d'incompréhension, de conflit.	Partage d'expérience Echanges avec les participants Supports vidéo	
16h00-17h30	Yann FONTENEAU	Communiquer avec l'analyse transactionnelle	Etre capable de rétablir une communication fluide. Etre capable de sortir des jeux psychologiques.	Exposé de l'intervenant. Echanges avec les participants Mise en situation Support vidéo	
17h30 – 19h00	Yann FONTENEAU	La communication non violente	Etre capable d'éviter et gérer des situations conflictuelles Etre capable d'exprimer une autorité saine.	Exposé de l'intervenant. Echanges avec les participants Partage d'expérience Mise en situation	

Mardi 25 novembre 2020

	INTERVENANT	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	COMPETENCES VISEES	MOYENS PEDAGOGIQUES	EVALUATION
9h00 - 12h00	Yann FONTENEAU	Les techniques d'entretien individuel	Identifier les clés d'un entretien individuel réussi. Etre capable de créer un contexte favorable en fonction de l'objectif de l'entretien : Motiver, recadrer, etc.	Exposé de l'intervenant. Echanges avec les participants Partage d'expérience Mise en situation	
12h30-13h30	REPAS				
13H30 – 15h30	Yann FONTENEAU	Les fondamentaux de l'écoute active.	Etre capable d'accompagner un athlète, de le motiver, de le remobiliser.	Exposé de l'intervenant. Echanges avec les participants Etudes de cas / Test Partage d'expérience	
15H45– 18h00	Yann FONTENEAU	Prise de parole en public – Le briefing et le débriefing	Etre capable de donner une vision, de transmettre un message. Etre capable de faire monter son équipe en énergie.	Exposé de l'intervenant. Echanges avec les participants Etudes de cas	

Mercredi 26 Novembre 2020

	INTERVENANT	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	COMPETENCES VISEES	MOYENS PEDAGOGIQUES	EVALUATION
9h00 - 12h00	Yann FONTENEAU	Communiquer avec le cerveau total	Etre capable de faire une présentation orale captivante.	Travail par groupe / Atelier communication Mise en situation	
12h30-13h30	REPAS				
13H30 – 17h00	Yann FONTENEAU	Les outils d'animation de réunion	Appréhender la méthode COCEF Identifier les clés d'une réunion réussie	Travail par groupe / Atelier communication Mise en situation	

LE SUIVI DE VOTRE FORMATION ET INSCRIPTION

Vous vous êtes inscrit en formation.

Le dossier d'inscription

A l'issue de votre inscription en ligne, vous avez été invité à télécharger un dossier d'inscription en ligne. Ce dossier est à retourner à la fédération pour toute formation **payante**. Vous joindrez à votre dossier d'inscription l'ensemble des éléments demandés pour la formation.

La demande de prise en charge de la formation

Les formations organisées par la fédération dans le cadre de l'INFBB peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge au titre de la formation professionnelle si vous en relevez.

Lorsque vous relevez de la formation professionnelle, il vous appartient de réaliser les démarches en amont de la formation. Vous devez notamment :

Si vous souhaitez suivre la formation à **titre individuel** et à vos frais, nous vous invitons à compléter **le contrat de formation**, à le signer et à le retourner à la fédération.

Si votre formation est payée par une structure (club, comité ou ligue), nous vous invitons à renseigner et à nous retourner **la convention de formation** complétée et signée par vos soins au Pôle Formation et Emploi à l'adresse : 117, rue du Château des rentiers – 75013 PARIS

A réception vous recevrez une confirmation de votre inscription à la formation.

En cas de financement de la formation par votre OPCO (ex OPCA), n'oubliez pas de lui adresser une demande de prise en charge accompagnée :

- du programme de la formation
- du devis de la formation complété par vos soins

Le devis de formation

Vous disposez dans le dossier un devis de formation. Il vous appartient de renseigner les coordonnées du stagiaire inscrit à la formation. Par ailleurs, si la formation est payée par une structure (club, comité ou ligue), il vous est demandé de surcroît de renseigner les informations relatives à la structure.

Ce devis peut être adressé aux organismes prenant en charge la formation.

Le paiement de la formation

Votre inscription sera confirmée à réception des éléments nécessaires à votre dossier et à réception de votre paiement. A ce jour, vous disposez de deux possibilités de régler votre formation :

- par chèque à l'ordre de la FFBB
- par virement. A cet ordre, vous disposez du R.I.B. de la fédération.

En référence de votre paiement, vous devrez indiquer le code analytique de la formation (identifier dans le programme de la formation) et le/les nom-s du/des stagiaire-s inscrit-s à la formation.



DEVIS DE FORMATION

Paris, le 27 Octobre 2020

Le devis est valable jusqu'au premier jour de la formation. Le devis ne vaut pas inscription à la formation. Il est établi pour les demandes de prise en charge en amont de la formation.

117 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris
T +33 1 53 94 25 00
F +33 1 53 94 26 80
www.ffbb.com

ORGANISME DE FORMATION

Fédération Française de Basketball (Institut National de Formation du Basketball)
117 rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS
Déclaré auprès de la Préfecture d'Ile de France sous le numéro 11 75 22 62 775
N° SIRET : 784 405 862 00052

Dossier suivi par :

Courriel : formation@ffbb.com

BENEFICIAIRE

Structure		Stagiaire	
Nom		Nom	
Représentant		Prénom	
Adresse		Adresse	
Code Postal		Code Postal	
Ville		Ville	
Courriel		Courriel	
Téléphone		Téléphone	

FORMATION

Intitulé de l'action de formation :

Date début formation :

Date fin de formation :

Lieu de la formation :

Durée de la formation	
Heures de formation en centre	24 Heures
Heures de formation à distance	Heures
Total Heures de formation	24 Heures

Coût de la formation (€)	
Frais pédagogiques (HT)	375 €
Frais annexes (HT)	€
TVA (20%)	75 €
Total (TTC)	450 €

Observations éventuelles :



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

1) La Fédération Française de Basketball (FFBB), 117, rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS
Organisme de formation, enregistré sous le numéro **11 75 22 62 775** (*cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*)
Représenté par
Matthieu SOUCHOIS – Directeur du Pôle Formation et Emploi - Directeur Technique National Adjoint

2) XXX
Adresse – Code Postal – Ville
Représentée par

3) M/Mme
Adresse – Code Postal – Ville
Le stagiaire

Est conclue la présente convention en application des dispositions du code du travail, articles L. 6353-1 et suivants.

Article 1er : Objet de la convention

En exécution de la présente convention, la FFBB dispensera l'action de formation intitulée « Intégrer et communiquer efficacement » **M/Mme**

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

Cette action de formation entre dans l'une des catégories prévues à l'article L6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Article 3 : Organisation de l'action de formation

- La formation aura lieu sous la forme d'un stage se déroulant du 23 au 25 novembre 2020 à Paris (FFBB)
- Sa durée est fixée à : 24 heures par stagiaire
- Elle est organisée pour un effectif total de 20 stagiaires maximum
- Le responsable de la formation est **M/Mme**
- Le programme de la formation est joint à la présente convention.

Article 4 : Engagement de l'organisme de formation

La FFBB s'engage à accueillir en formation **M/Mme** en qualité de stagiaire, dans le respect des règles du code du travail relatif à l'activité de formation et à remettre, à l'issue de la formation, à la structure employeur la copie des feuilles d'émargement à la demi-journée.

Article 5 : Dispositions financières

En contrepartie de cette formation, l'association s'acquittera de frais pédagogiques de **450 € TTC** et **375 € HT**

Article 6 : Annulation d'inscription

A tout moment et à sa demande, la structure employeur pourra se faire rembourser le coût pédagogique de l'action de formation de **M/Mme** en cas de maladie, dans la mesure où la FFBB en aura été prévenue avant le début de la formation, certificat médical ou arrêt de travail à l'appui.

Dans tout autre cas d'annulation, dans un délai inférieur à un mois avant le début de l'action de formation, la structure employeur sera tenue de régler à la FFBB la totalité des frais de formation.

Article 7 : Inexécution totale ou partielle de la convention

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, du fait de **la FFBB**, cette dernière remboursera à la structure employeur les sommes indûment perçues de ce fait.

Article 8 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et s'achèvera à réception de l'attestation de formation par le stagiaire.

Article 9 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé(e) à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente de Paris.

Fait en double exemplaires, à Paris, le

Pour la fédération
Matthieu SOUCHOIS
DTN Adjoint
Directeur du pole Formation et
Emploi

La structure

Le stagiaire



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

2) La Fédération Française de Basketball (FFBB),

117, rue du Château des Rentiers – 75013 PARIS

Organisme de formation, enregistré sous le numéro 11 75 22 62 775

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.)

Représenté par

Matthieu SOUCHOIS – Directeur Technique National Adjoint - Directeur du Pôle Formation et Emploi -

2) M/Mme/

Adresse – Code Postal - Ville

Est conclu le présent contrat en application des dispositions du code du travail, articles L. 6353-1 et suivants.

Article 1er : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, la FFBB dispensera l'action de formation intitulée « Intégrer et communiquer efficacement » à la personne ci-dessous :

M/Mme

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

Cette action de formation entre dans l'une des catégories prévues à l'article L6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Article 3 : Organisation de l'action de formation

- La formation aura lieu sous la forme d'un stage se déroulant du 23 au 25 novembre 2020 à Paris (FFBB)
- Sa durée est fixée à 24 heures
- Elle est organisée pour un effectif total de 20 stagiaires maximum
- Le responsable de la formation est **MMMme**
- Le programme de la formation est joint au présent contrat.

Article 4 : Engagement de l'organisme de formation

La FFBB s'engage à accueillir en formation **M/Mme** en qualité de stagiaire, dans le respect des règles du code du travail relatif à l'activité de formation et à remettre, à l'issue de la formation, à la structure employeur la copie des feuilles d'émargement à la demi-journée ainsi qu'une attestation de fin de formation.

Article 5 : Dispositions financières

En contrepartie de cette formation, l'association s'acquittera de frais pédagogiques de **450 € TTC**, soit 375 euros H.T.

Article 6 : Annulation d'inscription

A tout moment et à sa demande, la structure employeur pourra se faire rembourser le coût pédagogique de l'action de formation de **M/Mme** en cas de maladie, dans la mesure où la FFBB en aura été prévenue avant le début de la formation, certificat médical ou arrêt de travail à l'appui.

Dans tout autre cas d'annulation, dans un délai inférieur à un mois avant le début de l'action de formation, la structure employeur sera tenue de régler à la FFBB la totalité des frais de formation.

Article 7 : Inexécution totale ou partielle du contrat

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, du fait de **la FFBB**, ce dernier remboursera à la structure employeur les sommes indûment perçues de ce fait.

Article 8 : Date d'effet et durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature et s'achèvera à réception de l'attestation de formation par le stagiaire.

Article 9 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé(e) à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente de Paris.

Fait en double exemplaires, à Paris, le

Pour la fédération
Matthieu SOUCHOIS
DTN Adjoint
Directeur du pôle Formation et Emploi

Le stagiaire